

COMMUNE DE SAINT-FORGEUX
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
2 JUILLET 2014

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15

Date de convocation : 20/06/2014
Date d'affichage : 20/06/2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE et le DEUX JUILLET à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

Etaient présents : MM. Gilles DUBESSY, Mme Chantal DUJARDIN-REY, M. Daniel CHAUD, Mme Christèle PASSINGE, M. Dominique DEVOS, Mme Christine CHAVEROT, M. Gilles PUIPIER, Mme Françoise GAGNIERE, M. Julien BOLVY, Mme Martine MAGAT, M. Thierry BOST, Mme Isabelle GIRARDET, M. Fabrice DUREL, Mme Delphine RAMPON, M. Gilles DURDILLY.

Absents excusés : -----

Secrétaire de séance : Monsieur Julien BOLVY

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 2 JUILLET 2014

Le compte rendu des réunions du 21 Mai et 20 juin 2014 sont adoptés à l'unanimité.

1) MOBILISATION SUBVENTION 2014 AUPRES DU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le programme de travaux intéressant l'aménagement d'un terrain de football synthétique inscrit au titre de l'opération N°1 du contrat pluriannuel 2014 validé par la commission permanente du Conseil Général en date du 11 avril 2014.

Il précise qu'en raison de l'urgence, cette opération a bénéficié d'une autorisation de démarrage anticipée.

Il rappelle la consistance du projet dont le coût d'objectif HT s'est élevé à 200 000 €.

Le plan de financement est le suivant :

Conseil Général (40 % de 200 000 €)	80 000 €
Commune (Fonds propres) :	<u>120 000 €</u>
Soit au total	200 000 €

Il précise qu'au titre du Contrat Triennal 2014, cette opération bénéficie d'une subvention de 80 000 € au titre de l'année 2014 pour laquelle il convient de solliciter l'arrêté d'engagement.

2) DESIGNATION DE MEMBRES POUR LA COMMISSION D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER LIEE à L'A89

Monsieur le Maire fait connaître que suite à l'élection du Conseil Municipal le 23 mars 2014, il y a lieu de renouveler la délibération prise le 25 juin 2008.

Désignation par le Conseil Municipal de deux propriétaires titulaires et d'un propriétaire suppléant :

Les propriétaires suivants qui s'étaient portés candidats ont renouvelé leur candidature :

- en qualité de titulaires : Mme Françoise GAGNIERE et Roland BROSSAT
- en qualité de suppléant : M. Vincent PERRIN

Ils répondent aux différents critères définis par le Code Rural, à savoir :

- être propriétaire de biens fonciers non bâtis sur le territoire de la Commune
- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne d'après les conventions internationales
- Jouir de leurs droits civiques
- Avoir atteint l'âge de la majorité

Aucun conseiller municipal ne s'est présenté candidat en séance.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée :

- **titulaires** : Mme Françoise GAGNIERE et Roland BROSSAT
- **suppléant** : M. Vincent PERRIN

Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Le nombre de votants étant 15 de la majorité est de 15. Ont obtenu au premier tour :

Mme Françoise GAGNIERE : 15

M Roland BROSSAT : 15

M. Vincent PERRIN : 15

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au premier tour de scrutin, **sont élus** :

- **membres titulaires** : Mme Françoise GAGNIERE et M. Roland BROSSAT

- **membre suppléant** : M. Vincent PERRIN

3°/ Désignation par le Maire du représentant du Conseil Municipal au sein de la commission :

Conformément au Code Rural, il appartient à Monsieur le Maire de décider de la représentativité du Conseil Municipal au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier.

Au sein de la Commission Intercommunale, est invité à siéger :

- Le Maire
- Ou à défaut, un des conseillers municipaux désigné par le Maire

En conséquence, Monsieur le Maire décide de siéger lui-même au sein de cette commission.

3) AIDE A L AMELIORATION DE LA DESSERTE FORESTIERE DISPOSITIF 125 A DU PLAN DE DEVELOPPEMENT RURAL HEXAGONAL.

Projet de desserte du massif forestier de La Planchette-Bois d'Oirées Maîtrise d'ouvrage et demande de subvention.

Monsieur le Maire de SAINT-FORGEUX présente aux membres du Conseil Municipal le projet visant à desservir le massif forestier de La Planchette – Bois d'Oirées, qui comprend :

- La création d'une route forestière accessible aux camions grumiers sur une longueur totale de 2 460 ml,
- L'aménagement de trois places de dépôt et de retournement.

Ces aménagements permettront de rendre accessible le massif forestier de « La Planchette-Bois d'Oirées » depuis la route communale goudronnée de Ronzière, par la construction d'une route forestière accessible aux camions grumiers reprenant le tracé des chemins ruraux des Planchettes et du Marquis, avec un axe principal de 1 951 m et une bretelle de 507 m.

Trois places de dépôt et de retournement seront à construire.

La surface de forêt desservie directement par le projet est de 150 ha.

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux, dont le montant s'élève à un total de

44 800 € H.T.-53 580.80 € T.T.C. en date du 1^{er} juillet 2014.

4) MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE l'Agent Territoriale Spécialisé des Ecoles Maternelles. (ATSEM)

Par délibération en date du 21 mai 2014, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place pour expérimentation la réforme des nouveaux rythmes scolaires. L'emploi du temps a été modifié une demie journée de cours a été rajouté le mercredi matin soit 3 H 00, il convient aussi de prévoir une garderie de 7 H 15 à 8 H 30 et de 11 H 30 à 12 H 30.

Par délibération en date du 6 juillet 1999 le Conseil Municipal a fixé à 25 heures hebdomadaires annualisées le temps de travail d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles.

Du fait du changement des Rythmes Scolaires il y a lieu de fixer son temps de travail annualisé à 31 heures 52 minutes, sous réserve de l'accord de la commission Paritaire.

Cet accord est donné sous réserve de modification des heures de travail qui peuvent être modifiées chaque année.

5) ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION DU TERRAIN DE FOOTBALL D'ENTRAINEMENT.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avis d'appel public à la concurrence de Marché à Procédure Adapté a été lancé. La publication a été faite dans le progrès et dématérialisée sur le site KLEKOOON, pour les travaux concernant la rénovation du terrain de Football d'entraînement, dont les travaux se décomposent en un lot.

Il informe qu'une réunion en date du 25 juin 2014 à 18 H 00, en présence des membres de la Commission d'Appel d'Offre consultative pour les marchés publics, a consisté en l'examen des candidatures, puis des offres.

Il précise que trois offres, provenant des sociétés suivantes, sont parvenues dans les délais :

Société GREEN STYLE de Pierre Bénite 145 752.50 € H.T soit 174 903.00 € T.T.C

Société PARCS et SPORTS de CHASSIEU 155 079.25 € H.T soit 186 095.10 € T.T.C

Société LAQUET de LAPEYROUSE-MORNAY 162 499.80 € H.T soit 194 999.76 € T.T.C

La Commission d'Appel d'Offre décide d'attribuer le Marché à Procédure Adapté concernant la rénovation du terrain de Football d'entraînement à la Société GREEN STYLE de Pierre Bénite.

Il demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le marché, et tous autres documents se rapportant à cette affaire.

6) PRESENTATION DES DIFFERENTS RAPPORTS 2013

Monsieur Dominique DEVOS donne connaissance au Conseil les rapports annuels 2013 suivants :

- Rapports Annuel sur la qualité du service « Elimination des Ordures Ménagères » de la Communauté de Commune du Pays de Tarare ».

- Rapport d'activité de la Communauté de Commune du Pays de Tarare.

TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire informe de la 1^{ère} réunion de chantier pour le terrain de football d'entraînement :

Toutes les entreprises concernées par ces travaux sont présentes : SYDER, Ste EIFFAGE Energie, Ste DUGELET, Ste SOGEA, Ste LYONNAISE DES EAUX, GREENSTYLE la livraison du terrain est prévue aux environs du 15 septembre 2014.

La Société LYONNAISE DES EAUX a modifié l'implantation des compteurs d'eau ceux-ci sont situés à l'angle droit du terrain du côté de la propriété VANON. Débat sur la qualité du sol synthétique. Mme Delphine RAMPON demande s'il est possible de visiter un terrain de football avec la même qualité de produit du sol synthétique.

Monsieur le Maire fera la demande auprès de la Société GREENSTYLE et indique qu'un devis pour la réfection des WC a été demandé et un devis pour un auvent pour le stade.

Madame Chantal DUAJRDIN-REY indique :

- Le Conseil d'école a eu lieu le 24 juin 2014 71 élèves sont inscrits pour la rentrée scolaire 2014/2015. Les Toutes Petites Sections de maternelle ne sont pas acceptées pour la prochaine rentrée scolaire.

- Des remerciements pour les divers travaux qui ont été fait, pour l'acquisition de l'aspirateur et pour les bacs du potager.

- Madame BAJARD institutrice du cycle 1 ne sera pas présente pour la rentrée prochaine. Monsieur Sylvain DEPAIX sera le nouvel instituteur.

- Présentation des différentes sorties de l'année.

- Le compte rendu du Conseil de Classe est disponible au secrétariat. Une liste de travaux effectués pendant les vacances scolaires a été remise à Monsieur le Maire.

- Une réunion a eu lieu avec les personnes de la paroisse afin d'organiser au mieux les temps de catéchèse suite à la réforme des rythmes scolaires.

Monsieur le Maire reprend la parole et indique que l'école Saint Ferréol accueillera pour la rentrée 2014/2015 130 élèves.

Monsieur Daniel CHAUD informe des différents travaux de voirie :

- Voirie communautaire les travaux ont été réalisés sur la route de Ronzière.

- Différents marquages sur les hauts de la route de Ronzière ont été effectués par la société Bouygue-Télécom afin de faire la réfection de la chaussée suite aux travaux d'enfouissement de la ligne Haute Tension.

- Le marché d'appel d'offre pour la voirie municipale a été fait la remise des offres par les entreprises doit être faite au 7 juillet 2014 à 12 H 00.

- Les adjoints techniques rebouchent la chaussée située au « Giroud ».

- Fleurissement lancement du concours communal, nous avons rajoutés une catégorie les légumes hors normes.

Madame Christelle PASSINGE :

- Distribution des Traits d'Unions du mois d'avril et Juillet a été faite.

- Ce matin a eu lieu une réunion sur le budget afin d'analyser le budget pour six mois de fonctionnement.

- Différentes réunions ont eu lieu avec la COR les comptes rendus sont en Mairie.

- Aucune modification concernant les cours de natation pour les écoles pour le cycle 2 qui bénéficie de 10 séances prisent en charge par la COR ainsi que le transport.

- Il a été décidé lors de réunion avec la COR qu'un budget sera alloué aux écoles pour l'informatique la part investissement pour les écoles de moins de 100 élèves sera de 1 500 € et pour le fonctionnement de 750 € (maintenance) pour les écoles de plus de 100 élèves l'enveloppe budgétaire sera de 2 000 € pour l'investissement et de 900 € en fonctionnement (maintenance).

- L'hébergement des boîtes mails ne pourra se faire par la COR. Un prestataire de service sera reçu en Mairie jeudi 10 juillet 2014, afin d'évaluer nos besoins et nous proposer un devis en effet nous avons une boîte contact et 5 boîtes mails nominatives.

- Le bâtiment de la COR rue de la Venne sera vendu pour faire des logements, la construction de l'Hôpital sera de la compétence de la COR. Le projet ECOVAL est annulé, l'ancien hôpital sera rénové pour accueillir différentes administrations.

- Mutualisation du service des Autorisations du Droit du Sol (permis de construire, certificat d'urbanisme opérationnel ...) le coût prévisionnel pour l'étude de chaque dossier serait environs entre 150 € et 200 € pour les permis de construire à ce jour les tarifs ne sont pas fixés.

Monsieur Dominique DEVOS informe :

- Rapport sur l'activité des ordures ménagères le compte rendu est en Mairie. La redevance spéciale pour les collectivités et les entreprises va être mise en place.
- SYDER présentation des rapports. Les délégués du SYDER percevront une indemnité de déplacement.
- Assemblée Générale de Micro Free Mouss gestionnaire de notre micro crèche l'occupation est de 87 % c'est une structure qui fonctionne bien. Il va falloir prévoir des travaux dans ce bâtiment.
- Plan Climat les travaux vont débuter semaine 31 pour le chauffage et semaine 43 pour l'isolation.
- Le moteur de la fontaine est hors service, la société doit intervenir pour démonter le moteur. Madame Christelle PASSINGE prend la parole nous pourrions demander à Monsieur CHIRAT Pierre de Villechenève s'il pourrait intervenir sur notre fontaine.

Monsieur Julien BOLVY informe :

- Un audit a été demandé par la COR sur les différents fonctionnements de l'assainissement sur tout le territoire de la COR. Le document est disponible en Mairie.
- Il faut que nous revoyions le planning du gymnase suite à l'application des nouveaux rythmes scolaires pour l'école publique.

Monsieur Gilles PUPIER demande :

- De faire élaguer les arbres situés à la rivière vers le stade.
- Monsieur le Maire reprend la parole est fait le nécessaire auprès de M. BARBE technicien du SYRBIT. Le syndicat de rivière a mis en place le système sentinelle sur le pont de « Chez Gauthier » afin que ce matériel puisse fonctionner un panneau solaire a été mis en place.

Madame Isabelle GIRARDET indique :

- J'ai participé à une réunion tourisme et informatique avec la COR. Le programme de la voie douce continue pour les randonnées pédestres et pour les cyclistes. Fin 2020 les travaux d'aménagement paysagés des ronds seront finis, une subvention de 50 % sera attribuée par le 1% paysagé.
- Mise en place de la taxe de séjour sur le territoire de la COR.
- Regroupement des offices de tourisme.

Monsieur le Maire informe :

- Demande de différents devis : réfection des WC au stade et devis pour un auvent au stade.
- Les héritiers de la succession LORNAGE maison « bar des sports » l'acquisition de ce commerce se ferait par l'actuel locataire, afin de préserver le parking devant ce commerce il faudrait préempter ce morceau de terrain ce qui apporterait plus de stationnement qui appartiendrait au domaine public de la commune.
- Remerciement de la Radio val de Reins à la commune pour le matériel informatique cédé gratuitement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 50
